

« Le parcours d'éducation artistique et culturelle :
un enjeu de politique éducative »

Florence Robine, directrice générale de l'enseignement scolaire

Lundi 14 décembre 2015

Plan de l'intervention

Introduction.....	2
Le PEAC : au carrefour des grands enjeux éducatifs de la refondation de l'école	3
Deux années de mise en œuvre du PEAC	5
Au niveau national : une architecture de textes complète et cohérente	5
Le référentiel, porteur d'ambitions nouvelles pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle	6
Une ambition de définition	6
Une ambition de cadrage	6
Une ambition de cohérence et de continuité	7
Sur le terrain : bilan de la mise en œuvre avec leurs réussites et leurs difficultés.....	8
Le partenariat au cœur de l'EAC.....	8
Atouts et freins à la mise en œuvre du parcours d'EAC dans les académies	9
La formation, levier déterminant de la mise en œuvre du PEAC.....	9
Une compétence commune	9
Que faut-il que la formation contienne pour développer cette compétence ?.....	10
Tout d'abord, il y a une dimension éthique, qui renvoie à la responsabilité de l'enseignant :.....	10
Il y a ensuite une dimension méthodologique	10
Conclusion.....	11

Introduction

Le parcours d'éducation artistique et culturelle : un enjeu de politique éducative ?

Inutile de se le cacher : cela ne va pas de soi pour tout le monde, y compris à l'intérieur de l'école.

Comme s'il y avait des fondamentaux et des choses essentielles et sérieuses dont l'art et la culture ne feraient pas partie.

Certes, l'école ne manque pas de priorités, qui parfois se recouvrent et se superposent.

Mais justement, le premier enjeu est là :

- affirmer et démontrer l'égalité des objets enseignés pour le développement de la personne et la construction des savoirs ;
- montrer que la culture possède, à l'égard de toutes les disciplines, non pas quelque chose en plus – qui serait « le supplément d'âme » – mais quelque chose de central qui les tient ensemble, qui les fait dialoguer, en exprime le sens, les transcende ;
- montrer que l'art est ce langage par lequel l'enfant – mais aussi l'adulte – entre en contemplation, en admiration, en création, en relation, en innovation. Et ce n'est pas rien.

Le statut donné à l'éducation artistique et culturelle dans la loi de refondation de l'école correspond à cet enjeu :

il ne peut pas y avoir de **renouveau éducatif de qualité** si l'art et la culture ne sont pas intimement partie prenante de cette refondation ;

il ne peut pas y avoir d' « **école de la réussite de tous** », si l'école ne porte pas la conviction du rôle de la culture dans la « réussite » et si elle ne réussit pas à réduire les inégalités d'accès à la culture ;

et enfin, nous n'arriverons pas à relever les **défis sociaux et culturels** du monde contemporain si nous ne valorisons pas les **compétences clés dont l'éducation artistique et culturelle** contribue à favoriser l'acquisition.

Ces compétences (l'Unesco, l'OCDE, l'Union européenne convergent sur le sujet) sont :

- le développement cognitif et l'acquisition de connaissances sur la vie,
- la pensée innovante et créative,
- la réflexion critique,
- les compétences communicationnelles et interpersonnelles.

Ceci nous invite à regarder l'éducation artistique et culturelle selon un double prisme :

- l'éducation **à** l'art et à la culture
- l'éducation **par** l'art

Le PEAC : au carrefour des grands enjeux éducatifs de la refondation de l'école

Favoriser l'accès de chacun à la richesse de la création artistique et à la diversité des formes culturelles, parce que les arts et la culture participent à l'émancipation individuelle et contribuent pleinement au projet républicain, tel est un des axes fixés par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

Pour la première fois, l'éducation artistique et culturelle figure dans la loi comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves, **l'article 10** stipulant :

« L'éducation artistique et culturelle contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques. Elle comprend également un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité (...). »

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est donc inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences **et de culture** et opérationnalisé par les programmes de cycles. Il est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine.

Si l'objectif ultime du socle commun est la construction d'une culture commune, l'éducation artistique et culturelle y apporte pleinement sa contribution par les compétences qu'elle permet aux élèves d'acquérir et de mettre en œuvre à travers l'exploration des grands domaines des arts et de la culture :

elle concourt non seulement au développement de la sensibilité et de la créativité par la découverte de l'expérience esthétique et l'appropriation des langages de l'art, mais elle sollicite et stimule également les capacités d'analyse et d'interprétation des élèves au travers de l'apprentissage et de l'exercice du regard critique.

Comme la loi le rappelle, l'éducation artistique et culturelle se fonde sur les enseignements obligatoires dispensés à l'école. Parmi ceux-ci, les **enseignements artistiques** (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts) occupent une place particulière parce qu'ils contribuent au développement de la sensibilité, à la formation du goût et du jugement, à l'explicitation des liens entre les différents champs des savoirs.

Mais ils ne sont pas seuls : les **enseignements de « culture humaniste »** (français, histoire et géographie, langues vivantes) et les **enseignements scientifiques et technologiques** en sont également des vecteurs majeurs.

À ce titre, il convient donc de mettre toutes les disciplines « en culture ».

Mais, au-delà de **la contribution spécifique et singulière** de chaque discipline, les nouveaux programmes de la scolarité obligatoire (du cycle 2 au cycle 4) invitent à multiplier les croisements entre les différents enseignements : dans ce contexte, les démarches de l'éducation artistique et culturelle, en

inscrivant les pratiques personnelles dans un cadre collectif, en mobilisant la diversité des enseignements au-delà des frontières disciplinaires, constituent également un outil dont les enseignants peuvent se saisir pour poursuivre des objectifs en matière de lutte contre le décrochage scolaire, de réussite éducative en général, et au-delà, de formation du futur citoyen.

Les nouveaux programmes encouragent également la mise en œuvre de **démarches pédagogiques innovantes**, comme par exemple la démarche de projet dans laquelle s'inscrivent entre autres les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) au cycle 4 ou l'enseignement transversal d'histoire des arts aux cycles 3 et 4 (ou même au lycée). Cette démarche de projet, qui est évidemment au cœur de l'éducation artistique et culturelle, favorise l'accroissement de l'autonomie des élèves et leur prise de responsabilité au sein d'un groupe, le recours à l'expérimentation, au tâtonnement, l'observation partagée et la communication, le développement de la créativité par l'émulation, l'engagement et l'implication personnelle, le plaisir à travailler ensemble à un projet commun, le respect des élèves entre eux, la lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, les nouveaux programmes accompagnent l'entrée de l'école dans l'ère du numérique : dans ce domaine particulier, l'éducation artistique et culturelle doit tirer parti de **l'infinité des usages de l'outil numérique et des nouvelles formes de création numérique**, qui démultiplient les possibilités d'accès aux ressources culturelles et ouvrent la voie à de nouvelles formes de pratiques artistiques.

La mise en œuvre du plan numérique pour l'école intègre ces deux dimensions de l'éducation artistique et culturelle. L'outil numérique doit en effet faciliter l'accès aux patrimoines, aux œuvres et aux langues, via notamment des ressources spécifiques.

L'accès à la création artistique numérique est également encouragé et se décline par l'initiation aux pratiques artistiques numériques. Les technologies numériques sont en effet le premier vecteur d'accès à la culture des jeunes. Ces derniers privilégient une **approche interactive et collaborative** permettant des usages multiples et favorisant une position d'**acteur**. Les pratiques créatives des jeunes constituent de ce fait des champs d'innovation particulièrement stimulants.

L'outil numérique permet enfin de nouvelles pratiques de **médiation culturelle** dans le cadre de rencontres avec les œuvres et les artistes qui pourront être accompagnées d'un travail de compte rendu dans le cadre d'un porte-folio numérique. Ainsi, l'application FOLIOS sera généralisée à l'ensemble des collèges dès la rentrée 2016 : il s'agit d'un outil de suivi permettant de garder trace des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des références acquises et destiné à valoriser le parcours accompli ; principalement renseigné par l'élève lui-même, FOLIOS lui permet de prendre conscience de son propre parcours afin qu'il participe activement à sa construction.

Deux années de mise en œuvre du PEAC

Au niveau national : une architecture de textes complète et cohérente, des ressources

En 2012, il a été décidé de construire la politique d'EAC autour de la notion de « **parcours** d'éducation artistique et culturelle ». Cet « objet éducatif » avait été signalé par les rectorats à l'occasion de rencontres inter académiques (2009), de réunions de réseaux (DAAC, conseillers EAC des DRAC pour le MCC) et, pour la première fois, mentionné dans un texte normatif en 2010 dans le cadre de la réforme du lycée (circulaire sur l'essor de la vie culturelle au lycée qui a notamment institué les « référents culture » des lycées). La notion de « parcours » convient particulièrement aux pratiques culturelles qui se matérialisent notamment par la fréquentation des lieux de diffusion, musées, bibliothèques, etc. Surtout, la consultation qui a présidé à l'élaboration de la loi de refondation de l'école, à l'automne 2012, a confirmé la prévalence de la notion de parcours. Ainsi, la circulaire conjointe de mai 2013 s'est appuyée sur une notion considérée comme efficiente et largement répandue dans le monde de l'éducation et celui de la culture ainsi que dans les collectivités territoriales.

La circulaire de 2013 précise en particulier les modalités de gouvernance du PEAC. En cela, elle est extrêmement technique et vise d'abord une appropriation par les responsables au sein des rectorats et des DRAC. Elle entérine également les trois piliers du PEAC que sont les connaissances, les rencontres avec les artistes et les œuvres, et la pratique artistique.

La loi de refondation de l'école a fait de la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle une obligation légale. C'est la première fois qu'un texte de loi statue sur les grands principes d'organisation de l'EAC, qui jusque-là n'apparaissait dans le code de l'éducation qu'au titre des enseignements. La loi de refondation **prend en compte plus largement les temps périscolaire et extrascolaire**.

Fin 2013, le ministère de l'éducation nationale a publié un **Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle** qui met l'accent sur la démarche de projet (« des projets pour un parcours ») et fournit des exemples de mise en œuvre que se sont largement appropriés les responsables académiques.

Le 11 février 2015, Najat Vallaud-Belkacem et Fleur Pellerin ont donné des orientations en matière d'éducation artistique et culturelle et ont notamment souhaité réunir conjointement les recteurs et les DRAC, ce qui a été fait dès le mois de juin 2015, quelques jours après l'adoption du référentiel sur le PEAC par le CSE.

Enfin, il aura fallu plus de deux ans pour que soit publié **le référentiel du PEAC**, conçu par un groupe ad hoc du CSP et amendé après consultation des organisations syndicales et présentation au CSE. Ce référentiel est annexé à l'arrêté du 1er juillet 2015 (JO du 7 juillet 2015).

En cette rentrée 2015, **le cadrage du PEAC est donc complet** (loi, arrêté, circulaire, référentiel, guide).

Le référentiel, porteur d'ambitions nouvelles pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle

Ce référentiel publié en annexe de l'arrêté du 1er juillet 2015 et publié au JO du 7 juillet est porteur de nouvelles ambitions : une ambition de définition, une ambition de cadrage partagé, une ambition de continuité.

Une ambition de définition

Le référentiel précise la définition et les enjeux de l'éducation artistique et culturelle à l'Ecole qui est à la fois une **éducation à l'art** qui vise la construction et l'appropriation d'une véritable culture artistique, et une **éducation par l'art** qui doit permettre la formation de la personne et du citoyen, développer notamment le sens de l'autonomie et la capacité d'initiative.

Il clarifie la définition du PEAC :

« Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives. »

Le référentiel clarifie également la notion de « projet » déjà présente dans la circulaire de 2013. Le projet s'entend comme une étape, un temps fort du parcours de l'élève. Il évolue et se transforme en cours de réalisation selon les réactions, les besoins et les initiatives des élèves. Il vient enrichir le cheminement individuel qui conduit l'élève à construire son parcours d'éducation artistique et culturelle. C'est tout le sens de ce que l'on appelle « pédagogie de projet ».

Enfin le référentiel précise la notion de partenariat et son rôle dans le PEAC. « Au côté des enseignants et en étroite collaboration avec eux, les partenaires apportent leurs compétences propres et leur expérience. L'enjeu du partenariat est d'aboutir à un projet éducatif partagé et construit ensemble [...] »

Une ambition de cadrage

Le référentiel porte une ambition de cadrage complémentaire de la circulaire de 2013. Il constitue le cadre commun à la construction conjointe du parcours par l'ensemble de la communauté éducative, et plus spécifiquement les acteurs de l'éducation nationale et de la culture impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève lui-même.

Cette ambition de cadrage se retrouve dans le rappel des trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle que sont les **rencontres**, les **pratiques** et les **connaissances**, appelés fréquenter, pratiquer et s'approprier dans le référentiel.

Cette ambition s'exprime également dans la **réaffirmation de l'ancrage du PEAC dans les enseignements et notamment les enseignements artistiques** qui occupent une place particulière parce qu'ils ont l'art pour objet et parce qu'ils privilégient la pratique sensible.

Enfin (et c'est précisément la réponse à la commande faite par Vincent Peillon au CSP), cette ambition est portée par l'identification de grands objectifs de formation et de repères de progressivité. Ils sont le cadre dans lequel s'inscrivent les projets qui jalonnent le PEAC de l'élève afin de nourrir chez lui une appétence et un rapport individuel à l'art construits autour de compétences et d'une culture communes à l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale et de la culture.

Une ambition de cohérence et de continuité

Parce qu'il offre un cadre inédit en matière d'objectifs de formation et de repères de progressivité, le référentiel est porteur d'une ambition de cohérence et de continuité qui se trouve au cœur du PEAC : **ambition de cohérence et continuité du PEAC au cours du temps long de la scolarité, du primaire au secondaire.** En effet, le référentiel invite l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale et de la culture à diversifier et élargir les domaines artistiques rencontrés (du patrimoine à la création contemporaine, du savant au populaire) et les situations éducatives mises en œuvre. Il incite à enrichir progressivement et en continu, et donc en tenant compte des âges et des spécificités de chacun, ce parcours par des actions et des expériences auxquelles l'élève prend part.

Enfin, ambition de cohérence et de continuité du PEAC sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, de l'enfant et de l'adolescent. Comme le rappelle le référentiel :

« La réforme des rythmes scolaires ouvre l'offre d'activités périscolaires auxquelles les élèves peuvent avoir accès, dont une part s'inscrit dans le champ de la culture artistique. L'articulation entre l'enseignement dispensé sur le temps scolaire et les activités du temps périscolaire pourra s'inscrire dans le cadre d'un projet éducatif, en particulier le projet éducatif territorial (PEDT) qui permet aux acteurs concernés d'assurer une cohérence dans les activités proposées aux élèves et une continuité éducative, avant, pendant, et après la classe. »

Projets spécifiques et actions éducatives doivent donc être conçus dans une complémentarité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires autour des objectifs et repères de progressivité définis par le référentiel et commun à l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle. Le référentiel précise que la trace de ces différentes expériences de l'élève doit pouvoir être gardée dans un support individuel ouvert aux partenaires, pour favoriser cette cohérence et cette continuité. C'est dans ce sens que le MENESR a développé, expérimenté et généralisera bientôt l'application Folios.

Cette triple ambition d'une définition clarifiée, d'un cadrage partagé, d'une cohérence et d'une continuité (qui supposent coopération et coordination des acteurs) appelle une appropriation collective, indispensable à la bonne mise en œuvre du PEAC.

Sur le terrain : bilan de la mise en œuvre avec leurs réussites et leurs difficultés

En 2014-2015, l'enquête annuelle de la DGESCO sur l'EAC a porté sur le pilotage et la mise en œuvre du parcours d'EAC.

Au niveau local, cette mise en œuvre s'appuie sur les **volets culturels des projets d'école et d'établissement**, sur les **référents culture** (en lycée et, dans quelques académies, à l'initiative des recteurs, en collège également) et sur des **enseignants missionnés dans les services éducatifs des structures culturelles**, (près de 3000 heures en moyenne par académie en 2014-2015).

Le partenariat au cœur de l'EAC

Fin 2014, l'instance de pilotage académique appelée « comité de pilotage territorial » prévue par la circulaire du 3 mai 2013 avait été mise en place dans 17 académies, ce qui a permis de :

- réaliser un état des lieux des dispositifs d'EAC et une cartographie des ressources culturelles ;
- définir les priorités stratégiques et la création d'outils d'évaluation partagés ;
- mener une réflexion commune sur les actions et les moyens financiers.
- Les **axes stratégiques** des comités de pilotage territoriaux sont principalement :
 - le maillage du territoire par micro-régions et la mise en place de comités de pilotage locaux ;
 - la promotion de l'égalité territoriale ;
 - le développement des cohérences entre les temps scolaires, péri et extrascolaires ainsi qu'entre les premier et second degrés.

Fin 2014, les **commissions techniques** prévues également par la circulaire de 2013 étaient installées dans 16 académies et jouaient un rôle d'échelon opérationnel chargé d'élaborer des solutions pour atteindre les objectifs fixés par l'instance de pilotage académique.

Du point de vue contractuel, **le partenariat peut être formalisé par le biais d'une convention** :

- 1/3 des rectorats sont par ailleurs conventionnés avec les DRAC.
- Seuls 6% des rectorats ont signé une convention de partenariat avec le conseil régional. Néanmoins, dans la plupart des académies existe une réelle convergence entre les priorités académiques et les orientations de la région. Elle porte notamment sur la définition des publics prioritaires, la priorité accordée à l'équité territoriale et la volonté de co-construction.
- 28% des rectorats ont une convention tripartite avec la DRAC et le conseil régional et 75% ont un autre type de convention, notamment avec les conseils départementaux (36 conventions) et avec des villes (160 conventions).

Atouts et freins à la mise en œuvre du parcours d'EAC dans les académies

Les principaux atouts en matière d'EAC sont, outre la qualité des partenariats, sont :

- le maillage du territoire par des professeurs relais, des services éducatifs ou un réseau de structures culturelles. Dans deux académies existent également des référents culture en collège ;
- la richesse culturelle ou patrimoniale du territoire et la diversité des structures culturelles.
- Les **principaux freins** à la mise en œuvre du parcours d'EAC concernent sont :
 - un fort déterminisme géographique, résultant de l'inégale répartition des ressources culturelles, surtout pour les territoires ruraux ;
 - des difficultés de collaboration entre premier et second degrés ;
 - une conception du parcours qui demande à être stabilisée avec les autres services de l'Etat (des parcours déclinés au pluriel au sens de parcours territoriaux, plus qu'un parcours d'élève au singulier et une tendance à la juxtaposition de projets et d'actions).

La formation, levier déterminant de la mise en œuvre du PEAC

Une compétence commune

Pour la première fois, la capacité d'« apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment [...] l'éducation artistique et culturelle. » est mentionnée explicitement dans le nouveau référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Cette compétence fait partie des 14 **compétences communes** à tous les enseignants – du premier comme du second degré, quelle que soit la discipline enseignée – ; et à tous les personnels d'éducation.

Une compétence, c'est, selon la définition du parlement européen citée dans le référentiel, un « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », et chaque compétence implique de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Cette compétence commune est à acquérir à un niveau suffisant de maîtrise dès la formation initiale en ESPE et à développer en formation continue.

Que faut-il que la formation contienne pour développer cette compétence ?

Tout d'abord, il faut rompre avec l'idée que le goût et l'appétence pour la culture tient lieu de compétence.

Je voudrais vous livrer quelques idées – sans doute peu originales - sur ce qui, de mon point de vue de directrice générale de l'enseignement scolaire, mérite d'être développé dans la formation :

Tout d'abord, il y a une dimension éthique, qui renvoie à la responsabilité de l'enseignant :

La formation consiste à rendre chaque enseignant conscient de ses responsabilités par rapport à l'éducation artistique et culturelle de tous les élèves, et pour cela, lui permettre de s'appropriier les grands **enjeux politiques, sociaux et éducatifs** qui traversent le champ de l'art et de la culture.

Pour n'en citer que deux ou trois :

- la question de la diversité culturelle (opposée à la diffusion d'une culture massifiée et prête à consommer)
- les relations et parfois les tensions entre culture savante, culture populaire et contre-culture
- le partage des cultures, ce qu'on appelle parfois le dialogue interculturel, qui suspend la confrontation et l'incompréhension.
- Il y a ensuite une **dimension expérimentale et je voudrais même dire expérientielle** : la formation ne doit pas apporter des réponses, encore moins des normes. Elle doit suspendre la norme (de jugement, de goût) et mettre l'enseignant en situation de s'émerveiller, de questionner, d'explorer, d'intégrer l'imprévu, d'être étonné, d'oser s'étonner lui-même grâce à la rencontre avec l'œuvre et avec l'artiste. Il s'agit de se rendre disponible pour vivre une transformation intérieure, accepter d'être bousculé avec ravissement dans ses habitudes, ses réponses...

C'est là un **trait commun à l'artiste, au chercheur et au « maître »** (un mot que je préfère ici à celui de « professeur », vous comprenez pourquoi) : il s'agit, dans la formation, de « faire un pas de côté » et d'oser comme disait Piaget : « inventer puis comprendre ».

Cette dimension expérimentale et expérientielle est essentielle à mes yeux.

Elle suspend l'utilitarisme et la raison raisonnante qui exercent trop souvent leur pression dans notre société et entrent parfois à l'école. Elle démontre l'utilité de l'inutile, qui est souvent la promesse d'une trouvaille, d'une découverte, d'une innovation.

Il y a ensuite une dimension méthodologique

Mettre en place des **projets artistiques et culturels en partenariat**, cela ne s'apprend pas dans les livres tout seul. Par définition, cela s'apprend collectivement, en coopérant avec des enseignants de différentes disciplines et avec des partenaires (qu'il s'agisse d'une structure culturelle, d'un artiste, d'une collectivité territoriale ou des trois à la fois). C'est finalement « **se mettre en projet** » - on le voit dans les EPI au cycle 4 - et renouveler sa pédagogie, modifier sa posture d'enseignant et accepter aussi de voir

l'élève autrement, l'accompagner lui aussi en le faisant accéder à d'autres postures – créateur, ingénieur, spectateur, ... – dans le cadre d'un projet.

Conclusion

Je voudrais conclure en souhaitant

- pour l'élève, que le parcours d'éducation artistique et culturelle lui permette d'épanouir sa personne dans ce qu'elle a de plus singulier, d'unique,
- pour l'école, que le parcours d'éducation artistique et culturelle la mette en mouvement, lui permette de retrouver son sens, de rompre avec la routine, l'expérience ordinaire qui est souvent parasitée (pour reprendre les mots de John Dewey, un des pères fondateurs de la pédagogie de projet, « par l'apathie, la lassitude, le stéréotype »).

Grâce à votre énergie et à votre action inventive, nous saurons garder les enfants et les jeunes – et à l'abri de ce risque.

Je vous remercie.